

RÈGLEMENTS DU CONOURS
Les Grands Ballets Canadiens / Jura & Touché

Au profit du Fonds Casse-Noisette pour enfants

LA TOTALITÉ DES BÉNÉFICES NETS DE CE TIRAGE SERA AFFECTÉE À DES FINS CHARITABLES

Règlement du tirage (Licence : **RACJ-430104-1**)

ADMISSIBILITÉ

Le tirage ne s'adresse qu'à toute personne âgée de 16 ans ou plus. Les Grands Ballets Canadiens se réservent le droit de vérifier l'âge et l'identité de toute personne pour réclamation d'un prix. Toute personne de 16 ans et moins venant récupérer un prix devra obligatoirement être accompagné d'un parent ou d'un tuteur et de présenter son autorisation au préalable. Le prix sera attribué à l'adulte accompagnateur.

PÉRIODE DU TIRAGE

Le Tirage débute le 28 novembre 2019 à 11 h, et se termine le 29 décembre 2019 à 16 h.

COMMENT PARTICIPER AU TIRAGE

Le participant doit faire un don de dix dollars (10 \$) l'unité, pour pouvoir participer au concours.

1. Pour chaque don de dix (10) \$, le participant recevra un (1) coupon de participation au concours et un (1) paquet de café Touché 227 g.
2. Le participant devra compléter et remettre le coupon de participation sur les lieux, pour courir la chance de gagner l'un des cinq (5) prix
3. Les prix ne seront ni échangeables, ni monnayables.
4. Le gagnant accepte le prix tel quel.
5. Aucun reçu pour fin d'impôts ne pourra être émis.

CINQ (5) PRIX À GAGNER

- **1^e prix** : une (1) machine à café Jura ENA 8 et douze (12) paquets de café Touché 1 kg d'une valeur totale de 2903,68 \$ taxes incluses
- **2^e prix** : un (1) abonnement pour deux personnes à la saison 2020-2021 des Grands Ballets d'une valeur totale de **1087,66 \$** taxes incluses
- **3^e prix** : deux (2) billets pour une représentation au choix de *Danser Beethoven* d'une valeur totale de **342,63 \$** taxes incluses
- **4^e prix** : deux (2) billets pour une représentation au choix de *Roméo & Juliette* d'une valeur totale de **342,63 \$** taxes incluses
- **5^e prix** : deux (2) billets pour une représentation au choix de *La Belle au bois dormant* d'une valeur totale de **342,63 \$** taxes incluses

REMISE DES PRIX

Le tirage aura lieu le 20 janvier 2020. Les gagnants seront contactés par téléphone ou courriel, et devront venir récupérer leur prix aux Grands Ballets Canadiens, situés au 1435, rue De Bleury, bureau 500, Montréal, QC, H3A 2H7 (bureaux ouverts du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h).

Les gagnants auront jusqu'au 28 février 2020 pour réclamer leur prix. Après cette date, le prix deviendra la propriété des Grands Ballets Canadiens.

Avant la date d'ouverture du concours, Les Grands Ballets Canadiens disposent de deux mille (2000) coupons de participation.

Parmi les billets, cinq (5) billets permettent de gagner un prix.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le prix doit être accepté tel que remis. Il n'est pas transférable ni monnayable. Aucune substitution de prix n'est permise, sauf à la seule discrétion des Grands Ballets qui peuvent remplacer le prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure. Toute portion du prix qui n'est pas acceptée par le gagnant est annulée. Les Grands Ballets ne peuvent être tenus responsables si un événement entraîne l'annulation du tirage, ou si d'autres facteurs échappant raisonnablement à son contrôle font en sorte d'empêcher l'aboutissement du tirage ou de toute partie du tirage. Les Grands Ballets ne donnent aucune garantie expresse ou implicite d'aucune sorte en ce qui concerne la sécurité, l'apparence ou la performance du prix. En acceptant le prix, le gagnant reconnaît que les seules garanties applicables à tout aspect du prix, le cas échéant, sont les garanties fournies par le fournisseur du prix. En aucune circonstance que ce soit, un gagnant n'aura de recours contre Les Grands Ballets à l'égard de tout aspect du prix ou du tirage.

INDEMNISATION PAR LE PARTICIPANT

En participant au tirage, un participant renonce à rechercher la responsabilité des Grands Ballets, ses partenaires, fournisseurs et commanditaires pour toute blessure ou perte et tout dommage causé au participant ou à toute autre personne incluant les blessures personnelles ou les dommages à la propriété découlant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, la possession, l'usage ou l'abus de quelque prix, de la participation à ce tirage, de quelque violation de ce règlement ou de quelque activité reliée aux prix instantanés.

CONDUITE

En participant à ce tirage, le participant consent à être lié par ce règlement, lequel est disponible sur le site Web du Marché Casse-Noisette pendant la période du tirage.

Les Grands Ballets se réservent le droit, à leur seule discrétion, de disqualifier un participant qui :

1. viole le présent règlement de ce tirage;
2. agit de manière perturbatrice, déloyale ou en ayant l'intention de déranger, abuser, menacer ou harceler une autre personne, sur les lieux du tirage.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Les Grands Ballets n'assument aucune responsabilité pour tout renseignement erroné ou infidèle, qu'il soit causé par les usagers ou par quelque équipement ou programmation associé ou utilisé pour le tirage ou par toute erreur humaine ou technique qui peut se produire au cours de l'administration du tirage.

Les Grands Ballets se réservent le droit, sous réserve du consentement de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « Régie »), d'annuler, de suspendre ou de modifier le tirage pour cause en dehors de son contrôle, qui altère ou affecte l'administration, la sécurité, l'intégrité ou la conduite adéquate de ce tirage.

Ceci constitue le règlement officiel du tirage. Sous réserve de l'approbation de la Régie, le règlement de ce tirage peut être modifié sans préavis, notamment afin de le rendre conforme aux lois et règlements. Tout litige concernant la conduite ou l'organisation de ce tirage peut être soumis à la Régie afin que celle-ci en décide. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie afin de permettre aux parties d'en arriver à un règlement.